

PNNS : une démarche de promotion de la santé en Gironde

Au cours des dernières années, la mise en place d'une politique nutritionnelle s'est révélé être une priorité de santé publique. Sous l'impulsion de la Direction des Actions de Santé (DAS), le Conseil général s'est engagé comme département actif PNNS dès 2010. Il a développé, dans le champ de ses compétences, différentes actions pour promouvoir la nutrition et l'activité physique envers l'ensemble de la population girondine.

Auprès de la petite enfance (DAS)

- Promotion de l'allaitement maternel, suivi des femmes enceintes et des jeunes enfants, participant des missions classiques des services de PMI
- Le dépistage du surpoids et de l'obésité est étudié par le service d'épidémiologie et de statistiques depuis 2004 : l'évolution a montré une tendance à la diminution de la prévalence du surpoids, excepté en ZEP (illustration graphique)
- Un lien privilégié s'est construit entre le service de PMI et le REPOP (Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité en Pédiatrie), conduisant notamment à la création d'une consultation PMI pour enfants en surpoids

En collège

- Le Conseil général a l'objectif de développer une nutrition de qualité au sein des collèges : par la mise en place de groupements d'achats qui fournissent un approvisionnement de qualité et de proximité, en favorisant les circuits courts : (Direction de l'Aménagement du Territoire, DAT) ; par la formation sur le PNNS du personnel de la restauration scolaire (cuisiniers, gestionnaires, principaux), avec la participation du médecin coordinateur du REPOP : 60 collèges concernés sur 102 en 2011. Formation reconduite en 2012 – 2013 (Direction des collèges)
- La Direction de la Jeunesse de l'éducation et de la citoyenneté (DJEC) soutient la réalisation d'actions éducatives autour de la nutrition et de la promotion de l'activité physique en lien avec l'Education Nationale et différents partenaires (REPOP, IREPS...). 8 collèges concernés en 2012.
- Pour favoriser l'activité physique des collégiens au quotidien, le Conseil Général construit des pistes cyclables pour desservir tout nouveau collège. (Direction des infrastructures)

Promotion de l'activité physique

La direction des sports et de la vie associative du Conseil général (DSA) favorise la pratique de l'activité physique et /ou sportive pour le plus grand nombre : un enjeu revendiqué de santé publique



Pour les 6 – 11 ans

- Sensibilisation – Formation des éducateurs des écoles multisports, en lien avec le comité départemental olympique et sportif, pour promouvoir un message nutrition santé

Pour le grand public

- CAP 33 : proposition aux familles de découverte gratuite d'un sport. Action conjointe Département / Communes
- Soutien de «journées bien-être santé» organisées notamment par des villes PNNS

Pour les personnes handicapées

- labellisation «handi-valide» de clubs sportifs accueillant les personnes en situation de handicap et les personnes valides partenariat avec la direction des personnes handicapées du Cg et le Comité Départemental du Sport Adapté pour favoriser l'arrivée d'éducateurs sportifs au sein des établissements.

Pour les personnes en difficulté sociale

- Épicerie sociale et solidaires : 8 épicerie proposent à un public en difficulté économique des produits variés et de qualité pour une faible contribution financière. Ces épicerie proposent également des ateliers autour de la santé, du bien-être et de la cuisine. (Direction des actions territorialisées et du développement social : DATDS)

- Ateliers «soupe». En lien avec une association travaillant auprès des femmes en situation de migration, une puéricultrice anime un atelier pour confectionner un repas bébé.
- Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF). Les TISF qui accompagnent certaines familles en difficulté dans la gestion des courses et l'élaboration des menus ont été sensibilisées à la nutrition lors d'une journée organisée avec le médecin coordinateur du REPOP.

Pour les personnes âgées fragiles

Des protocoles pour la prévention, le dépistage et la prise en charge de la dénutrition des personnes âgées ont été mis en place, grâce à une convention tripartite Conseil général, ARS, Gestionnaires d'EHPAD.

Un programme de formation des accueillants familiaux des personnes âgées et des personnes handicapées a été mis en place incluant un module spécifique consacré à l'alimentation. (Direction des Actions pour les Personnes Âgées et les Personnes Handicapées, DPAH)

Evelyne CLEMENT (DAS), Martine BESANCON (DAS), Hanta RAMAROSON (DAS), Anne HERMANN (DAT), Anne FRANÇOIS (Direction des Collèges), Mathieu ARBES (DJEC), Laurent GAUMET (DSA), Martine PUICERCUS (DATDS), Marie Line MICHAUD-HERAUD (DPAH), Corinne MAYER (DAS).

Contact : dgas-das@cg33.fr

Comparaison de l'évolution de la prévalence du surpoids-obésité

